

Cancer et fertilité – Soutien financier



Quelles sont mes options au
Nouveau-Brunswick (N.-B.)?





Dans ce document, vous trouverez...

- **Coûts estimés de la préservation de la fertilité**
- **Cliniques de fertilité pour les résidents du Nouveau-Brunswick**
- **Financement provincial : Programme de remboursement des traitements de fertilité**
- **Financement national : *Fertile Future - Power of Hope***

Ce document vous fournira des renseignements sur les cliniques de fertilité, les coûts estimés de la préservation de la fertilité et les options de financement pour préserver votre fertilité.

La fertilité est la capacité d'avoir des enfants biologiques.

Votre expérience et vos préférences en santé sexuelle et reproductive sont importantes.

Votre équipe médicale discutera avec vous de votre diagnostic, de votre traitement et des risques éventuels pour votre fertilité. Elle peut aussi vous aiguiller vers un spécialiste de la fertilité pour discuter de vos options.



Coûts estimés de la préservation de la fertilité

Remarque : Ces coûts sont estimés selon des renseignements provenant de toutes les provinces de l'Atlantique depuis février 2026. Le coût exact de la clinique de fertilité que vous choisirez peut varier.

Vous devrez probablement payer plusieurs frais au cours de votre traitement de fertilité. Par exemple, un cycle de FIV peut coûter entre 10 000 \$ et 17 000 \$.

Description des coûts	Coûts payés par le patient
Coûts annuels d'entreposage	\$475 - 520
Congélation du sperme et 1re année d'entreposage	\$430 - 835
Prélèvement et congélation d'ovocytes (procédure non offerte au N.-B.)	\$6,105
Cryoconservation de tissu ovarien (procédure non offerte au N.-B.)	\$4,150
Aspiration chirurgicale de sperme (PESA/TESA/Micro-TESE) et 1re année d'entreposage	\$3,760 - 8,228
Cryoconservation de tissu testiculaire (procédure non offerte au N.-B.)	\$2,200
Cycle de fécondation in vitro (FIV)	\$6,600 - 9,580
Analyse du sperme	\$350 - 530



Coûts estimés de la préservation de la fertilité

—suite

Si vous ou des membres de votre famille proche bénéficiez d'une assurance maladie privée, renseignez vous si une couverture des soins de fertilité est prévue par votre régime.

Adressez vous au travailleur social ou au coordinateur des soins de votre centre d'oncologie pour obtenir des renseignements sur l'aide financière supplémentaire qui pourrait être disponible.



Cliniques de fertilité pour les résidents du Nouveau-Brunswick

Atlantic Fertility

1535, rue Dresden, bureau 213

Halifax, N.-É. B3J 3T1

Tél. : (902)404-8600

Télec. : 902-404-8601

Courriel : info@atlanticfertility.ca

atlanticfertility.ca

Conceptia

31, rue Providence, Pavillon Hotel Dieu

Moncton, N. B. E1C 8X3

Tél. : 506-862-4217

Sans frais : 1-866-381-BABY (2229)

Télec. : 506-862-7571

Courriel : info@conceptia.ca

conceptia.ca



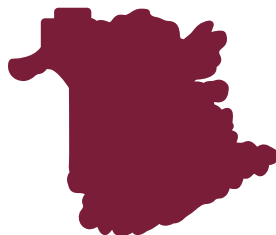
Financement provincial : Programme de remboursement des traitements de fertilité

Qu'est ce que le Programme de remboursement des traitements de fertilité du Nouveau-Brunswick?

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) propose un programme de remboursement des traitements de fertilité pour la fécondation in vitro (FIV) et/ou l'insémination intra utérine (IIU). La subvention couvre tous les coûts, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ pour la FIV ou de 10 000 \$ pour l'IIU (par ménage). Pour y avoir droit, vous devez résider au Nouveau-Brunswick et posséder une carte d'assurance maladie valide, avoir reçu un diagnostic d'infertilité valide et suivre le traitement dans une clinique reconnue. Le GNB remboursera les personnes du N. B. qui choisissent de se rendre en Nouvelle Écosse pour obtenir le service même s'il est offert au Nouveau-Brunswick. La seule province pour laquelle le GNB couvrira les coûts est la Nouvelle Écosse.

Où puis je trouver d'autres renseignements?

Balisez le code QR ci dessous.





Financement national : *Fertile Future – Power of Hope*

Qu'est ce que le programme *Fertile Future : Power of Hope* ?

Fertile Future est un organisme national canadien à but non lucratif qui offre de l'information sur la préservation de la fertilité et des services de soutien aux patients atteints de cancer et aux professionnels de l'oncologie.

- En raison de contraintes de temps et de coûts imprévus, de nombreux patients atteints de cancer ne peuvent pas avoir recours à des procédures de préservation de la fertilité avant de commencer leur traitement.
- Le programme de réduction des coûts « The Power of Hope » a été conçu pour aider à changer cette réalité pour ceux qui souhaitent recourir à la conservation de sperme, d'ovules ou d'embryons.
- *Fertile Future* s'est associée à des centres de traitement de la fertilité partout au Canada afin d'améliorer l'accès aux services de préservation de la fertilité pour les personnes atteintes de cancer.





Financement national : *Fertile Future – Power of Hope*

—suite

Qui a droit au financement?

Pour bénéficier d'une réduction de coûts, il faut satisfaire aux critères suivants :

- Le centre de fertilité administrant le traitement de préservation de la fertilité doit être membre du programme *Power of Hope*.
- Le revenu du ménage doit être inférieur ou égal à 50 000 \$.
- Confirmation de l'oncologue du demandeur précisant que le traitement contre le cancer présente un risque pour la fertilité et qu'il estime que la préservation de la fertilité est sûre et appropriée pour le demandeur.
- Le demandeur doit être âgé de 40 ans ou moins.
- Le demandeur doit être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent.
- Le demandeur doit être titulaire d'une carte d'assurance maladie provinciale valide.
- Le demandeur n'a jamais bénéficié du programme *Power of Hope*.
- Il ne s'est pas écoulé plus d'un an depuis l'intervention visant la préservation de la fertilité.

Financement national : Fertile Future – Power of Hope

—suite

Quel montant peut on obtenir?

Conservation du sperme :

- 350 \$ pour un prélèvement de sperme (ce qui comprend l'analyse, la congélation et un an d'entreposage de l'échantillon).

Conservation d'ovocytes ou d'embryons :

- Produit pharmaceutique
- Frais maximaux de 4 000 \$ pour le prélèvement d'ovocytes et la cryoconservation d'ovocytes ou d'embryons
- Fertile Future remboursera jusqu'à 1 000 \$ pour l'accès à ces services essentiels.

Où puis je obtenir de plus amples renseignements et comment puis je communiquer avec *Power of Hope*?

Balayez le code QR ci dessous.



Cette ressource a été préparée en partenariat et en collaboration avec des conseillers patients et des familles, en tenant compte de leur vécu et de leur expertise.

Cette ressource a été adaptée à partir des ressources existantes de Cancer Care Alberta.

La conception de cette ressource a été rendue possible grâce à la collaboration et au soutien financier de la société Partenariat canadien contre le cancer et de Santé Canada. Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement les opinions de Santé Canada ni du Partenariat canadien contre le cancer.

« Atlantic Canada Oncofertility » est un terme générique qui désigne le projet d'oncofertilité mené par le Réseau d'oncologie et d'hématologie pédiatriques des provinces de l'Atlantique (ROHPPA) et soutenu par les régies de la santé et les organismes de lutte contre le cancer des provinces de l'Atlantique.

Février 2026

Les renseignements contenus dans ce dépliant seront mis à jour tous les 3 ans ou selon les besoins. Ce document n'est pas officiel s'il est imprimé. Veuillez consulter le site <https://www.apphon-rohppa.com> pour obtenir des renseignements à jour.

